

CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES

Accompagnement Validation des Acquis DIPLOVIS – Manager dans l'Hôtellerie Restauration (RNCP36267)

Public :

Toute personne ayant dans ses missions professionnelles de la gestion dans l'hôtellerie restauration

Prérequis :

· Avoir au moins 1 an d'expérience dans le champ visé par la certification

Durée :

24 heures

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 01 53 45 10 53 ou par email :
information@cass.edu.eu

Objectifs :

- Analyser son expérience au regard des compétences visées par la certification
- Rédiger son livret N°2 en répondant aux exigences du certificateur
- Soutenir son dossier devant le Jury VAE

Développer le savoir-faire et les compétences managériale dans l'hôtellerie restauration

Moyen et modalité :

Accompagnement de 24h en présentiel

Entretiens individuels ou petit collectif et échanges par mail.

Planning de rendez-vous co-défini.

Rédaction du livret n°2.

Moyens Techniques :

Prestations dispensées en présentiel.

L'accompagnement VAE a lieu dans un local respectant les conditions pour un accueil en bon et due forme.

Toutefois, un encadrement à distance est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.

Document actualisé le 05/06/2025

CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES 5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS 01-

Siret : 83791564400020 – Enregistré sous le n°11756788175 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.59A – TVA : FR92837915644 – RCS : PARIS 15 – Capital

: € – Tel : 01 53 45 10 53 – Email : information@cass.edu.eu – Site internet : <https://cass.edu.eu/>

Adaptation et suivi :

Un suivi de l'accompagnement sera réalisé tout au long de l'action. L'accompagnement pourra être adapté pour palier à des difficultés majeures rencontrées par le bénéficiaire.

Suivi de parcours :

L'organisme propose un suivi de l'accompagnement.

Une co-relecture des parties rédigées du livret n°2 est prévue, ainsi qu'une relecture finale. Un accompagnement à la préparation de l'oral de jury a lieu en fin de parcours.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et le début du bilan de compétences est appliqué .

Handicap :

Toutes les formations dispensées à CASS EUROPEAN INSTITUTE OF MANAGEMENT STUDIES sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE
04 74 94 20 21

rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 75 de Paris 69 rue de la Victoire 75009 Paris
01 53 32 39 39 ou 0 805 80 09 09 (Numéro vert)

contact@mdph.paris.fr

CAP EMPLOI

43 Bis Rue d, Hautpoul

75019 - Paris

Tel : 01 44 52 40 60

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Fédération APAJH

33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation des besoins spécifiques avec les accompagnements VAE dispensés.

Document actualisé le 05/06/2025

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter l'accompagnement avec l'objectif du bénéficiaire.

Validation de votre inscription :

À l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation, accompagnée d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Le Prix :

1500 €

Contact :

DZEVER Samuel

information@cass.edu.eu

01 53 45 10 53

QUELQUES CHIFFRES :

Bénéficiaires accompagnés	Taux de réussite global : [en%]	Taux de réussite aux certifications/ diplômes : [en%]	Taux de satisfaction : [en%]	Période concernée :
------------------------------	---	---	--	------------------------

1	100%	1	100%	2024
0	0	0	0	2025
0	0	0	0	2026

Document actualisé le 05/06/2025

Accompagnement VAE 24H

(évolutif selon la réforme)

ETAPES	OBJECTIFS	TYPE D'ACTION	DUREE
ETUDE DE FAISABILITE	- Rechercher et choisir le diplôme - Rechercher la fiche RNCP - Lecture du référentiel - Rechercher le certificateur - Préparer la demande de recevabilité et la déposer	Entretien individuel Mise en parallèle des compétences du candidat avec les objectifs du référentiel (Études des passerelles et équivalences)	2x 1H30
1- LES OUTILS DE LA VAE	- Présenter la méthodologie de l'accompagnement RDC - Présenter le rôle de l'accompagnateur - Signer l'acte d'engagement réciproque - Définir un planning de rendez-vous - Présenter le dossier de preuve à remplir et le référentiel du diplôme	Entretien individuel ou petit collectif Lecture active des supports (contrat d'engagement, livret 2, référentiel)	1H30

2- INITIER L'ECRITURE DU DOSSIER DE PREUVE (LIVRET 2)	• Revenir sur le parcours et identifier les expériences probantes • Lister une première sélection des activités professionnelles retenues pour rédiger le livret 2 au regard du référentiel • Effectuer un 1er entretien d'explicitation pour rédiger la trame de la première activité / situation de travail / mission	Entretien individuel en présentiel ou à distance	1H30
3- TEMPS D'ECRITURE DU LIVRET	• Co-relecture des parties rédigées • Conseils et annotations de l'accompagnateur • Faire émerger les atouts professionnels	Entretien individuel en présentiel ou à distance Et échange régulier par mail : envoi des écrits par le bénéficiaire / relecture,	13H00

Document actualisé le 05/06/2025

	• Vérification de l'adéquation du récit décrit avec le référentiel de la certification visée • Suivre l'avancement du dossier, recadrer, approfondir et valider les évolutions de l'écrit pour faire émerger les atouts professionnels et compétences en lien avec le référentiel	annotation du consultant / débriefing	
5 FINALISATION DU DOSSIER DE PREUVE (LIVRET 2)	• Relecture finale du dossier • Conseils de finalisation (Annexes, sommaire, glossaire ...)	En entretien (présentiel ou à distance)	2H00
6- PREPARATION DE L'ORAL DE JURY VAE	• Présenter la constitution et le déroulement du jury • Accompagner la préparation de la présentation orale • Identifier et préparer les questions types • Faire une simulation de jury	Individuel ou petit collectif Entretien en présentiel ou à distance	3H00

Document actualisé le 05/06/2025

Manager dans l'Hôtellerie Restauration

I. Introduction à la VAE

- Présentation de la VAE, ses objectifs, ses avantages, et les étapes clés du processus.
- Information sur les critères et les compétences requises pour l'obtention de la validation.

II. Constitution du dossier de VAE

- Guide pour la constitution du dossier de candidature.
- Collecte des preuves de votre expérience professionnelle en tant que gestionnaire dans l'hôtellerie restauration.
- Rédaction d'une synthèse des expériences et compétences acquises.

III. Préparation à l'entretien de validation

- Présentation des attentes lors de l'entretien de validation.
- Exercices de simulation d'entretien pour vous préparer.
- Conseils pour la communication efficace lors de l'entretien.

IV. Domaines de compétence d'un gestionnaire dans l'hôtellerie restauration

- Présentation des compétences clés nécessaires à un gestionnaire dans l'hôtellerie restauration (selon référentiel d'activités), y compris :
 - o Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement
 - o Accueil, hôtellerie, tourisme
 - o Gestion touristique et hôtelière
 - o Gestion hôtel, restaurant bar
 - o Gestion entreprise touristique

V. Évaluation de vos compétences

- Auto-évaluation de vos compétences en relation avec les compétences requises.
- Identification des lacunes éventuelles et des domaines nécessitant un renforcement.

VI. Préparation du dossier de preuves

- Sélection des preuves documentaires, telles que des rapports d'activité, des comptes rendus de formation, des lettres de recommandation, etc.

Document actualisé le 05/06/2025

- Organisation et rédaction des preuves en conformité avec les exigences de l'organisme de validation.

VII. Soutien et suivi

- Accès à un conseiller VAE pour des questions et de l'aide tout au long du processus.
- Révisions et améliorations du dossier de VAE.

VIII. Préparation à l'entretien de validation

- Sessions de préparation supplémentaires à l'entretien, le cas échéant.
- Pratique des réponses aux questions courantes de l'entretien.

IX. Passage de l'entretien de validation

- Simulation d'entretien de validation finale.
- Conseils sur la gestion du stress et la confiance en soi.

X. Soumission du dossier de VAE

- Instructions pour la soumission du dossier de VAE à l'organisme compétent.

Document actualisé le 05/06/2025

Information sur Validation par blocs de compétences

La certification **DIPLOVIS – Diplôme en management international de l'hôtellerie et de la restauration (RNCP 37719)** est structurée en **blocs de compétences**, conformément au référentiel publié par France Compétences.

Dans le cadre d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le jury de certification peut prononcer :

- une **validation totale** de la certification ;
- ou une **validation partielle**, correspondant à l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences.

Les blocs validés sont **définitivement acquis**.

Modalités spécifiques de validation dans le cadre de la VAE

La décision de validation (totale, partielle ou ajournement) est prononcée par un **jury de certification** souverain, sur la base :

- du dossier de validation présenté par le candidat,
- et, le cas échéant, d'un entretien avec le jury.

L'organisme accompagnateur n'intervient ni dans la décision du jury, ni dans l'attribution de la certification ou des blocs de compétences.

Équivalences

À ce jour, la certification **DIPLOVIS – Manager dans l'Hôtellerie Restauration (RNCP37719)** ne prévoit **pas d'équivalence automatique** avec une autre certification professionnelle enregistrée au RNCP ou au Répertoire Spécifique.

Toute reconnaissance d'acquis antérieurs relève exclusivement de l'analyse du jury de certification dans le cadre de la procédure VAE.

Document actualisé le 05/06/2025

Passerelles et suites de parcours

À l'issue de l'obtention de la certification, le titulaire peut envisager des **suites de parcours** ou des **évolutions professionnelles**, notamment :

- la poursuite d'études vers un **Mastère Manager d'Affaires en Hôtellerie**, sous réserve des conditions d'admission propres à l'établissement concerné ;
- l'accès à des fonctions managériales élargies dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ;
- la poursuite d'un parcours professionnel visant la direction ou la création d'un établissement.

Les passerelles éventuelles sont appréciées au cas par cas par les organismes de formation ou établissements d'enseignement concernés.

Résultats de l'accompagnement VAE

Conformément aux informations publiées par France Compétences, la fiche RNCP **37719** ne diffuse pas de taux nationaux de réussite ou d'insertion pour les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les résultats présentés ci-après concernent exclusivement les **candidats accompagnés par**

l'organisme dans le cadre de l'accompagnement VAE à la certification **DIPLOVIS – Diplôme en management international de l'hôtellerie et de la restauration (RNCP 37719)**.

Au cours de l'année 2024, l'organisme a accompagné 1 candidat dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ce candidat a été présenté devant le jury de certification, avec les résultats suivants :

- Taux de présentation au jury : 100 %
- Taux de validation totale : 100 %
- Taux de validation partielle : 0 %

CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES 5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS–
Siret : 83791564400020 – Enregistré sous le n° 11756788175 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.59A – TVA : FR92837915644 – RCS : PARIS 15 – Capital : € – Tel : 01 53 45 10 53 – Email : information@cass.edu.eu – Site internet : <https://cass.edu.eu/>

- Taux d'abandon ou d'ajournement : 0 %

Ces résultats sont à apprécier au regard du nombre limité de candidats accompagnés sur la période considérée.

Les taux présentés ci-dessus sont calculés sur la base du **nombre de candidats effectivement présentés au jury de certification** sur la période concernée.

Document actualisé le 05/06/2025

Passerelles et suites de parcours

La fiche RNCP 37719 ne définit pas de passerelles automatiques.

À l'issue de l'obtention de la certification, le titulaire peut néanmoins envisager des **évolutions**

professionnelles ou une **poursuite d'études**, notamment vers des formations de niveau supérieur dans les domaines du management, de l'hôtellerie ou du tourisme, sous réserve des conditions

d'admission propres aux établissements concernés.

Débouchés professionnels

Conformément aux informations figurant sur la fiche France Compétences de la certification

DIPLOVIS – Diplôme en management international de l'hôtellerie et de la restauration (RNCP

37719), l'obtention de la certification permet d'accéder à des **fonctions managériales et de direction** dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Les principaux débouchés professionnels identifiés sont notamment :

- Responsable front office / réception
- Responsable d'étage (housekeeping)
- Responsable de service en hôtellerie ou restauration
- Responsable commercial en hôtellerie-restauration
- Responsable achats ou gestion hôtelière
- Responsable financier d'établissement hôtelier
- Assistant manager ou manager opérationnel
- Directeur adjoint d'hôtel
- Manager F&B (bar, restauration, room service)
- Directeur de restaurant
- Direction ou création d'un établissement hôtelier ou de restauration

Ces débouchés peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle antérieure du candidat, de la taille et du type d'établissement, ainsi que du contexte d'exercice.

Passerelles et suites de parcours

Document actualisé le 05/06/2025

M. DZEVER Samuel

5 Rue de Castiglione 75001 Paris, France – sdzever@cass.edu.eu

Expérience Professionnelle

Enseignant-chercheur dans nombreux établissements d'enseignement supérieur en France et à l'étranger depuis plus de 35 ans, notamment à l'université de Poitiers, à l'université de Nantes, l'Institut national des télécommunications, ESSEC, AUDENCIA Nantes École de Management, ESCP, EDHEC. Consultant, formateur, et expert en management auprès de nombreuses entreprises et autres organisations en France et à l'étranger.

Éducation

- **HDR en Sciences de gestion**

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, France, 2004

Document actualisé le 05/06/202

- **Ph.D. en Marketing**

Université de Strathclyde, Glasgow, Grande-Bretagne, 1992

- **Doctorat en Économie des organisations industrielles**

Université de Linköping, Linköping, Suède, 1987

Compétences Supplémentaires

- Maîtrise des logiciels en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Compétence en Système d'Information pour Management (SIM)
- Aptitude en recherche

Contributions Académiques

Publications dans des revues de renom telles qu'Industrial Marketing Management, Journal of Business and Industrial Marketing, Journal of Marketing & Communication, European Journal of Purchasing & Supply Management, Supply Chain Management : An International Journal, Journal of Information Management, International Journal of Enterprise Information Systems, entre autres. Auteur de 18 livres publiés par des éditeurs Français et internationaux tels qu'Economica, ISTE, Macmillan, St. Martin's Press, Elsevier, Cambridge University Press, Wiley, etc. Cofondateur de la conférence internationale annuelle sur la recherche euro-asiatique.

Langues

- Anglais
- Français
- Norvégien
- Danois
- Suédois

Document actualisé le 05/06/2025

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

0. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

0. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes

pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 05/06/2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 05/06/2025

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » au Client. « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

– des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES »

– conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra

Document actualisé le 05/06/2025

exercer ce droit en écrivant à : « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » ou par voie électronique à : « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES ». En particulier, « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « CASS EUROPEAN INSTITUTE OF ADVANCED STUDIES » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 05/06/2025